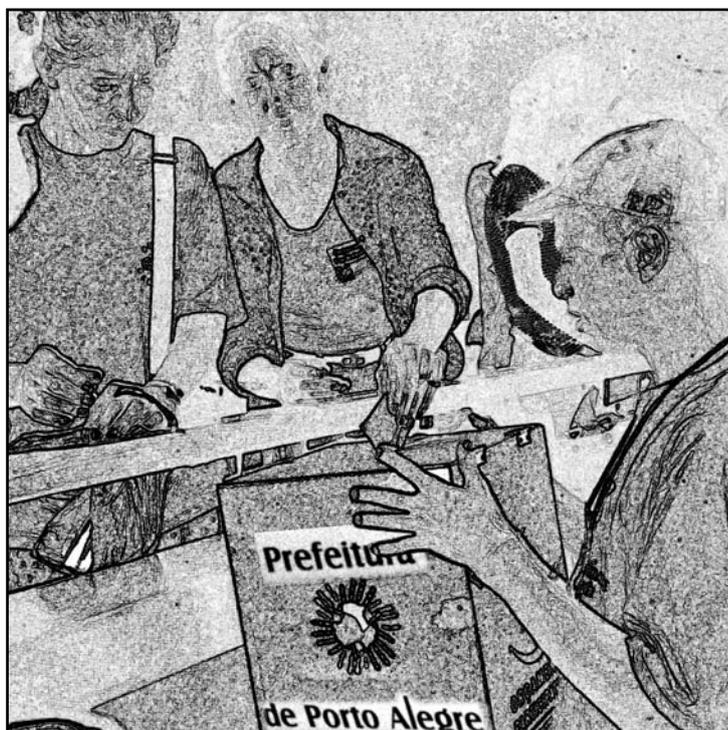


# Les Budgets Participatifs



Alors que les nouveaux Conseils Municipaux se mettent en place et engagent le prochain mandat, l'Observatoire des Pratiques Participatives de la Métro propose de faire travailler son Laboratoire sur les Budgets Participatifs.

Il n'existe pas d'expérience de ce type dans l'agglomération, même si de nombreuses communes ont travaillé sur des présentations du Budget Municipal aux citoyens. La ville de Pont-de-Claix est sans doute allée plus loin en organisant son Conseil Consultatif Budgétaire et en entrant dans le réseau Urbal, pour travailler avec des villes

Belges et d'Amérique du Sud sur ce thème.

Le Laboratoire du 25 juin 2008 était l'occasion de défricher ce territoire innovant de la participation. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les compétences de Patrick Bodart, qui conduit Periferia (association belge) et travaille depuis de longues années au contact d'expériences d'Amérique du Sud. Ces fiches retracent les bases de sa présentation et les exercices et débats engagés ensuite.

Voir aussi la présentation de Patrick Bodart en vidéo sur [www.telequartiers.com](http://www.telequartiers.com) et sur [www.alpesolidaires.org](http://www.alpesolidaires.org)

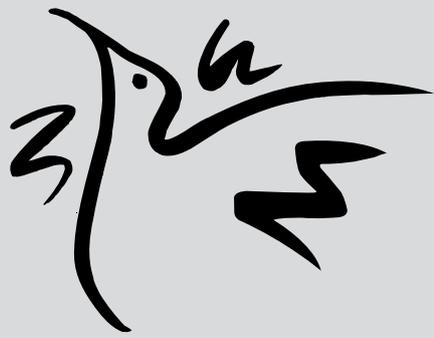
# Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Selon Ubiratan de Souza de Porto Alegre,

*Le Budget participatif est un processus de démocratie directe, volontaire et universel, par lequel la population peut discuter et définir le budget et les politiques publiques. Le BP combine démocratie directe et démocratie représentative.*

## Trois conditions indispensables :

- la volonté politique
- des ressources à redistribuer
- la mobilisation de la population.



# Les Budgets Participatifs

Fiche N°13

## L'observatoire

Depuis janvier 2003, la Métro anime l'Observatoire des pratiques participatives de l'agglomération. Au fil du temps, cet espace de réflexion s'est doté de différents outils au service de la construction d'une culture commune de la participation et de ses acteurs :

- **Les Matinées de La Tronche**: destinées aux élus, professionnels et habitants, ce sont des lieux d'échanges de pratique, de réflexions collectives et de diffusion de connaissances.

- **Les monographies** : réalisées par l'AURG, elles permettent le recensement et l'analyse des démarches participatives de l'agglomération.

- **Soutien à la participation des jeunes à la vie locale** : diagnostic, rencontres jeunes-élus, groupe de suivi...

- **Le site internet** : en lien avec celui de "Alpes Solidaires".

- **Le Laboratoire** : lieu d'expérimentation pour tester des pistes d'innovation dans les processus de participation, lors de journées d'action-formation.

## La volonté politique

### Trois logiques possibles (non exclusives) pour les gouvernements locaux

- **Gestionnaire** : améliorer l'efficacité de l'administration publique
  - responsabiliser les habitants
  - faire LE meilleur projet, le mieux adapté
  - orienter et d'évaluer les projets.
- **Sociale** : inverser les priorités (Brésil), créer du lien social (France)
  - former/informer sur l'intérêt général
  - faire le projet, pas seulement pour les habitants, mais également AVEC.
- **Politique** : renouveler la démocratie
  - réduire le fossé démocratique entre élus et électeurs
  - sortir du dialogue de sourds
  - retrouver la possibilité de débattre de "rêves" de société (avec leurs contraintes).

L'ancrage dans la machine administrative va indiquer le poids des décisions prises dans le cadre du Budget Participatif sur les politiques publiques. Quelle direction porte cette démarche? Est-ce directement le maire ou un service technique... ?

Le Laboratoire - 25 juin 2008

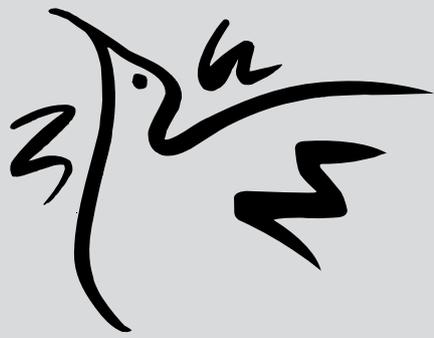
# Les ressources

## Quelle part du budget met-on en jeu ?

- Si l'on est dans l'idéal... Mettons TOUT dans le Budget Participatif ! Tout peut être discuté.
- Ne pas confondre "Fonds de participation des Habitants" ou "Enveloppe de Quartier" avec Budget Participatif. Il s'agit de mettre en jeu une part conséquente du Budget Municipal.
- Dans la majorité des expériences, on discute uniquement sur une partie du budget d'investissement.
- En général, entre 1 et 10% du budget total est mis en débat.
- Cependant, il existe des expériences originales. À Mundo Novo (Brésil), l'ensemble du budget municipal est discuté. À Cotacachi (Equateur), ville très pauvre et multiculturelle, 78% du budget est discuté.
- Tout montrer n'est pas forcément tout mettre en débat.
- À Cotacachi, quand le maire présente le budget, il présente aussi ses propres revenus.

## Les impacts du Budget Participatif sur la situation financière d'une municipalité

- Prise de conscience et meilleure compréhension des finances locales et de leurs limites par les citoyens.
- Diminution des impôts impayés : montrer les liens entre recettes et dépenses.
- Parfois, proposition d'auto-construction sur les travaux approuvés.
- Diminution des coûts de gestion (entretien, destruction évitée...)



# Les Budgets Participatifs

Fiche N°13 (suite)

## La mobilisation de la population

Le Laboratoire - 25 juin 2008

Il faut adapter la méthodologie au contexte de chaque territoire.

### Le mode de fonctionnement

- Faire une "vraie" information sur les budgets participatifs.
- Évaluer en permanence, chaque année les règles sont rediscutées.
- Pour attirer davantage de monde, le débat peut se faire dans la rue mais l'assemblée est nécessaire pour prendre les décisions.
- S'assurer que les trois groupes d'acteurs soient présents (habitants, techniciens et élus).

### Degré de formalisation et/ou d'institutionnalisation des Budgets Participatifs

- Plusieurs Budgets Participatifs sont réglementés par des décrets, des ordonnances ou des lois (Pérou, Equateur)
- Certains Budgets Participatifs refusent l'institutionnalisation (risques de récupération, de bureaucratisation, de baisse de dynamique sociale). Le Conseil des Budgets Participatifs et le règlement interne sont les auto-régulateurs.
- Fixer les règles du jeu : système d'élections, nombre de délégués, axes thématiques, critères de distribution des ressources.
- Évaluer annuellement.
- Instances de contrôle des travaux et de l'exécution des projets.

# La mobilisation de la population

## Comment penser un projet pour la ville ?

### Une représentativité territoriale ?

- L'atelier préconise de créer des instances par quartier pour définir les priorités. Pour éviter l'enfermement dans les quartiers, on peut organiser une fois par an une assemblée avec la municipalité pour confronter globalement les attentes et les contraintes.
- Élire des délégués par territoire avec un mandat sur deux ans. Que fait-on de l'abstention ?
- Tous les quartiers ont-ils besoin de la même chose ? Comment définit-on les priorités ?

### Une représentativité thématique ?

- L'entrée thématique serait la plus facile dans les lieux non conventionnels et pour éviter les rivalités de quartier.

## Inventer des formes de représentativité

- Est-ce une meilleure prise en compte des plus éloignés ? Comment favoriser leur implication ?
- La volonté est de travailler directement avec les habitants. La représentation n'est donc pas déléguée aux associations.

## Qui a le droit de participer ?

- Ceux qui paient des impôts ? À Fontaine, 50% de la population n'est pas imposable.
- La participation au Budget Participatif peut-elle donner un droit de vote, même à des acteurs n'habitant pas les lieux ?

## Un quota différent en fonction du statut

Peut-on proposer que les gens n'aient pas la même représentativité en fonction de leur statut (minorité ethnique, femme, habitant de la rue...)?

À Belém (Brésil), au lieu de 10 personnes pour un représentant comme à Porto Alegre, le Congrès de la ville est composé de 3 membres du gouvernement local, de 2 membres de mouvements populaires, de 3 membres de mouvements syndicaux, d'un fonctionnaire, de 3 représentants du secteur privé, de 24 représentants de quartier (3 par quartier), de 5 participants thématiques et de 8 représentants de minorités. L'idée est d'impliquer et donner une voix aux minorités. Le principe est que les indiens, les noirs, les handicapés, les homosexuels, les femmes obtiendront un délégué s'il y a une personne qui se caractérise comme telle dans l'instance et il en faudra trois quand il s'agit de jeunes.